

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par les présentes donné par la soussignée que le conseil municipal de la Ville de Brossard a adopté le règlement suivant lors de sa séance ordinaire du 12 juin 2018 :

RÈGLEMENT REG-362-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 POUR APPORTER DES CORRECTIONS DE NATURE CLÉRICALE, PRÉCISER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX AIRES DE STATIONNEMENT ET MODIFIER LE NOMBRE D'ÉTAGES AUTORISÉ À LA ZONE HA-216

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et peut être consulté à l'hôtel de ville (Service du greffe) situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 30.

Brossard, ce 19^e jour de juin 2018.

Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière

For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450-923-6311.